



Recommandation 522 (1968)¹

Problèmes économiques européens

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Soucieuse de voir les six pays membres des Communautés européennes adopter une attitude commune, tant sur l'ouverture de négociations avec les pays ayant demandé de participer à l'élargissement des Communautés que sur la conclusion d'accords commerciaux ou de coopération avec ces pays ;
2. Prenant acte avec satisfaction des efforts entrepris par le Gouvernement du Royaume-Uni en vue de rétablir l'équilibre de la balance britannique des paiements sur une base durable, condition indispensable de l'élargissement des Communautés ;
3. Prenant acte également des mesures prises par le Gouvernement des Etats-Unis pour rétablir l'équilibre de sa balance des paiements, tout en soulignant que ce redressement dépendra en premier lieu des mesures prises par les autorités américaines sur le plan interne et, indirectement, de la politique conjoncturelle adoptée par les pays européens ;
4. Approuvant la proposition des pays européens, et notamment de ceux de la Communauté Economique Européenne visant à accélérer l'application des réductions tarifaires du Kennedy Round, ces mesures étant de nature à faciliter à la fois le redressement de la balance américaine des paiements et les échanges intra-européens ;
5. Soulignant l'urgence d'une réforme approfondie du système monétaire international et considérant que les pays européens devraient y jouer un rôle à la hauteur de leurs responsabilités,
6. Recommande au Comité des Ministres :
 - a. d'inviter les gouvernements des Etats membres des Communautés à poursuivre la consolidation de leur union économique et à l'étendre progressivement aux domaines de la science et de la technologie d'une part, et de la monnaie d'autre part ;
 - b. d'inviter tous les gouvernements intéressés à l'élargissement des Communautés à oeuvrer en faveur du rapprochement de la Communauté et des pays candidats dans les domaines commercial, industriel et monétaire ;
 - c. d'inviter les gouvernements des pays européens dont la balance des paiements est actuellement excédentaire à adopter une politique qui soit la plus apte à résoudre les difficultés nées du déséquilibre de la balance des paiements des Etats-Unis ;
 - d. d'inviter les gouvernements des pays européens membres du "groupe des Dix" à s'entendre sur une politique commune en matière de réforme du système monétaire international.

1. Discussion par l'Assemblée les 6, 7 et 8 mai 1968 (1ère, 2e, 3e et 4e séances) (voir [Doc. 2379](#), rapport de la commission économique). Texte adopté par l'Assemblée le 8 mai 1968 (4e séance).

